



**Equilibre et Développement  
du territoire - Habitat - Urbanisme**

**OBJET : Projet de schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires des Pays de la Loire**

**EXPOSE**

Le projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dont l'élaboration est engagée par le Conseil régional des Pays de la Loire depuis près de 4 ans a été arrêté lors de sa session des 16 et 17 décembre 2020.

Avant de faire l'objet d'une enquête publique, il est soumis à la consultation des personnes publiques associées dont la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval qui a élaboré un schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Le SRADDET institué par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité, de logistique et de développement des transports de personnes et de marchandises, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

Le schéma identifie les voies et les axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional. Ces itinéraires sont pris en compte par le département, dans le cadre de ses interventions, pour garantir la cohérence et l'efficacité du réseau routier ainsi que la sécurité des usagers.

Une carte synthétique indicative illustre les objectifs du schéma. Des règles générales sont énoncées par la région pour contribuer à atteindre ces objectifs. Elles peuvent varier entre les différentes grandes parties du territoire régional.

Le SCoT, le plan climat air énergie territorial et le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes devront prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles avec ses règles générales lors de la première révision qui suit leur approbation.

Le projet de SRADDET des Pays de la Loire proposé se fixe deux grands objectifs :

- Conjuguer attractivité et équilibre en assurant l'attractivité de tous les territoires en priorisant les plus fragiles, en construisant une mobilité durable pour tous les ligériens, en confortant la place européenne et internationale de la région prenant appui sur les métropoles et le développement de filières d'excellence exportatrices ;

- Relever collectivement le défi de la transition environnementale en faisant de l'eau une grande cause régionale, en préservant une région riche de ses identités territoriales, en aménageant des territoires résilients en préservant les ressources et en anticipant le changement climatique, en tendant vers la neutralité carbone et déployant la croissance verte.

Il se traduit par plusieurs objectifs chiffrés dont voici les principaux :

- Encourager le report modal de la mobilité vers les transports collectifs pour passer de 8,4 % en 2015 à 12 % en 2030 et 15 % en 2050.
- Développer les infrastructures cyclables et l'usage du vélo pour passer de 3 % de part modale en 2015 à 12 % en 2030 et 15 % en 2050.
- Produire 24 000 logements par an d'ici 2030 par la construction neuve, la résorption de la vacance et la réhabilitation du parc dégradé.
- Rénover énergétiquement au moins 1 million de logements d'ici 2050.
- Atteindre 61 % des masses d'eaux en bon état pour le bassin Loire-Bretagne en 2027 (par rapport à 24 % en 2013 dont 11 % en région des Pays de la Loire et 1 % en Loire-Atlantique).
- Atteindre 100 % de protection des captages d'eaux potable par un périmètre réglementaire.
- Tendre vers zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050.
- Réduire la consommation énergétique de 50 % et des émissions de gaz à effet de serre de 80 % l'horizon 2050 (par rapport à 2012).
- Développer les énergies renouvelables et de récupération pour atteindre 100 % de la consommation d'énergie finale en 2050.
- Réduire de 15 % les tonnages de déchets ménagers en 2030 (par rapport à 2010).

L'armature urbaine mentionne Châteaubriant parmi les 19 pôles structurants régionaux et Derval parmi les 111 pôles structurants locaux. Le site de la gare de Châteaubriant figure parmi 31 pôles d'échanges multimodaux structurants. L'axe routier Laval-St-Nazaire est classé itinéraire d'intérêt régional.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable à ce projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires assorti des observations suivantes :

- Prendre en compte les spécificités de chacun des territoires dans l'application des objectifs afin de les proportionner et les adapter aux enjeux locaux à l'image de la réduction de la consommation foncière pour atteindre l'objectif d'absence de toute artificialisation nette des sols à l'échelle nationale à l'horizon 2050.
- Renforcer l'attractivité du réseau de transports collectifs et l'optimisation de l'accès et de la desserte du réseau ferroviaire afin que les lignes tram train vers Nantes et TER vers Rennes disposent d'une tarification adaptée à tous les usages, d'un temps de parcours optimisé (inférieur à 55 minutes pour le tram-train), d'un plus grand nombre de circulations, et de correspondances renforcées entre les deux lignes pour faciliter le parcours Nantes Rennes via Châteaubriant.
- Conforter l'atteinte des objectifs et l'application des règles du SRADDET par la territorialisation des politiques régionales via des contractualisations à l'image du contrat territoire région et de la convention territoriale d'exercice concerté des compétences relatives au soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Equilibre et Développement du territoire – Habitat - Urbanisme » réunie le 1<sup>er</sup> avril dernier.

## DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'émettre un avis favorable au projet de schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires des Pays de la Loire assorti des observations suivantes :
  - Prendre en compte les spécificités de chacun des territoires dans l'application des objectifs afin de les proportionner et les adapter aux enjeux locaux à l'image de la réduction de la consommation foncière pour atteindre l'objectif d'absence de toute artificialisation nette des sols à l'échelle nationale à l'horizon 2050.
  - Renforcer l'attractivité du réseau de transports collectifs et l'optimisation de l'accès et de la desserte du réseau ferroviaire afin que les lignes tram train vers Nantes et TER vers Rennes disposent d'une tarification adaptée à tous les usages, d'un temps de parcours optimisé (inférieur à 55 minutes pour le tram-train), d'un plus grand nombre de circulations, et de correspondances renforcées entre les deux lignes pour faciliter le parcours Nantes Rennes via Châteaubriant.
  - Conforter l'atteinte des objectifs et l'application des règles du SRADDET par la territorialisation des politiques régionales via des contractualisations à l'image du contrat territoire région et de la convention territoriale d'exercice concerté des compétences relatives au soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation.
  
- 2) d'autoriser M. le Président, ou M. le Vice-Président délégué ou Mme la Vice-Présidente déléguée, à signer tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité  
1 abstention  
(M. François-Xavier LE HÉCHO)

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 15 avril 2021

Le Président,

Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20210416-533-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-04-2021

Publication le : 16-04-2021 Conseil Communautaire du



Le Président,  
  
Alain HUNAULT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X	P	M. Michel HORHANT
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS			X		

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU			X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN			X	P	Mme Édith MARGUIN
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20210416-533-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-04-2021

Publication le : 16-04-2021



Le Président,

Alain HUNAUULT